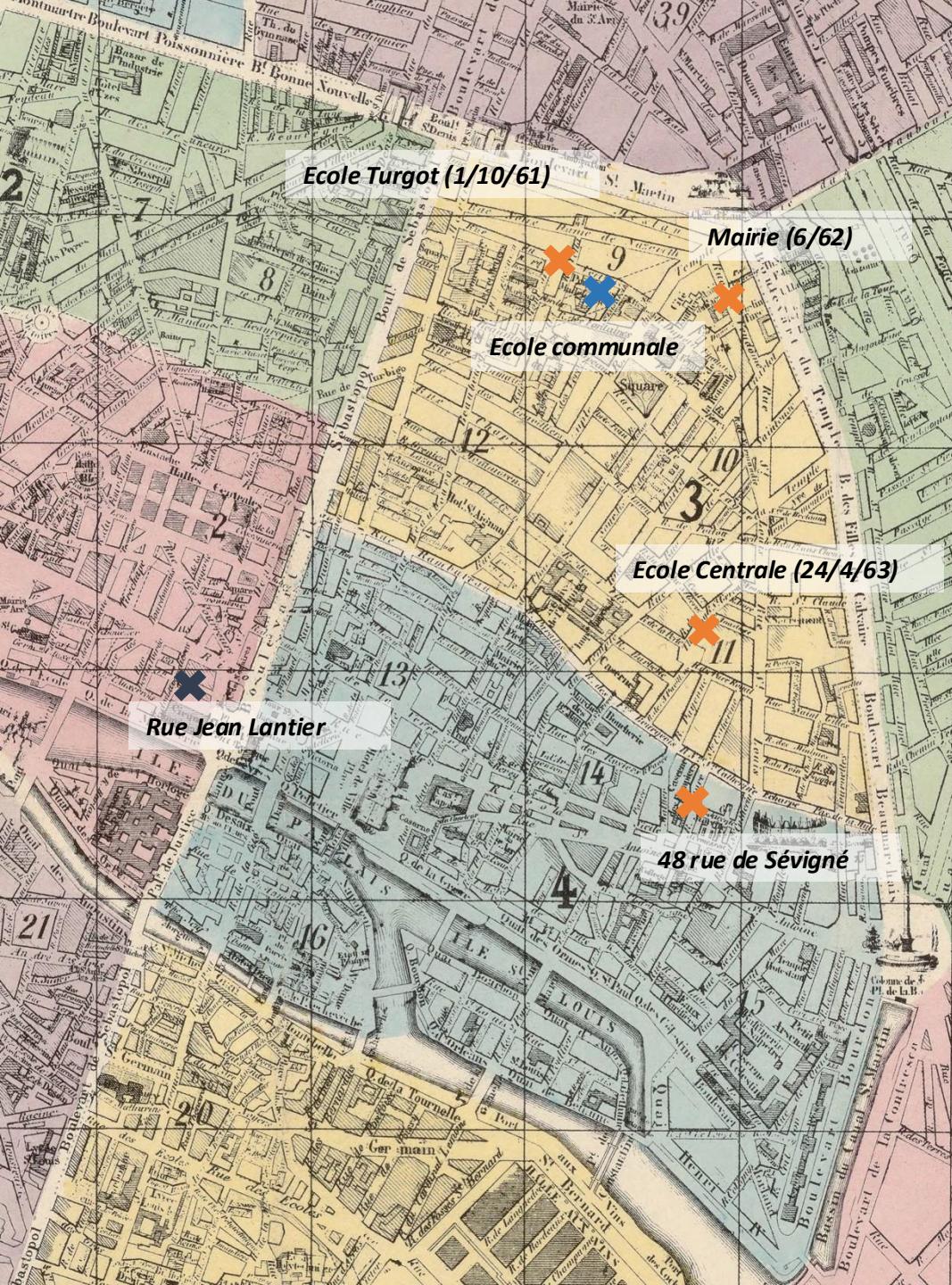


6 décembre 2025

# Les réseaux des premiers Amis de l'Instruction de la bibliothèque du troisième arrondissement, compte-rendu des travaux du groupe de recherche



Louise Oudin



## Adresses de la bibliothèque :

- À l'école Turgot, 17 rue du Vert Bois (ancienne rue Neuve Saint-Laurent) pour l'ouverture le 01/10/1861
- À la mairie du 3<sup>ème</sup> au 11 rue de Béranger (ancienne rue de Vendôme) en juin 62
- À l'école centrale 5 rue de Thorigny le 24 avril 1863 (actuel musée Picasso)
- 48 rue de Sévigné
- 54 rue de Turenne à partir de 1894

## Lieu des cours de la Polytechnique en 1861 :

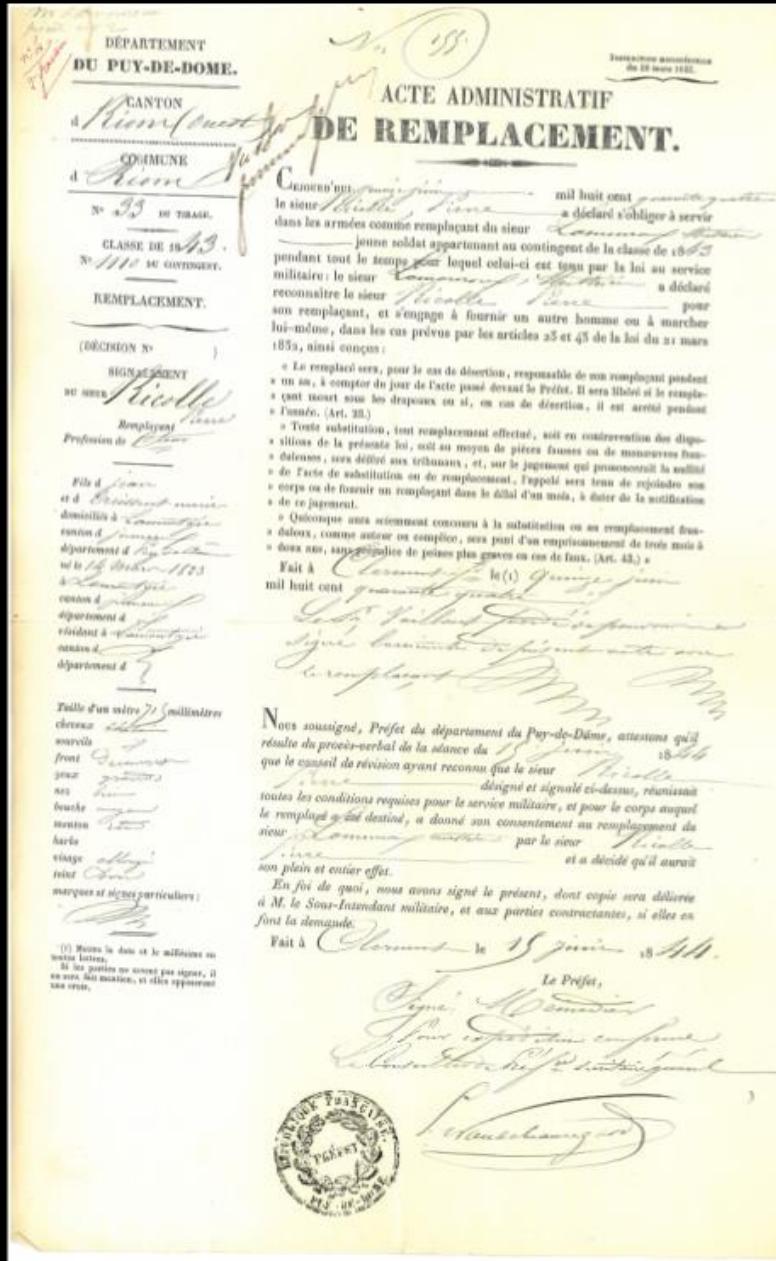
À l'école Centrale et rue Jean Lantier

## Lieu des cours de la philotechnique en 1861 :

À l'école Turgot, 17 rue du Vert Bois et à l'école communale Sainte-Elisabeth

Autres cours : Conservatoire des Arts et Métiers





	CRBAI-III 1861	CRBAI-III 1861/2	CRBAI-III 1861/2	ADVP	CRBAI-III 63/64	CRBAI-III 64/68	CRBAI_69 /71	CRBAI-III	CR_BAI III	BAI V	BAI-XVIII	BAI- XIV	FRANKLI N
	AG du 23/6/1861? c/O Marguerin	rapport GRANDEAU 12/61	AG 2/62					20/12/1 974	75/77				
ADAM	CA secrétaire administratice ur	remercié pour "les statuts". Secrétaire administrateur	administate ur	administra teur						secrétaire			souscripteur
DALY	conseil de patron.												
FAVE		remercié pour avoir permis "un accueil favorable"								administrat.			
GRANDEAU	CA trésorier administratice ur	administrateur.Tré sorier. Remercié pour les statuts"	administrat eur	administra teur						administrat.			fondateur
HARANT			vice- secrétaire	secrétaire- adj.	secrétaire	président	président	présiden t	présiden t				
LABOULAYE	conseil de patron.									président			fondateur
LIONNET	conseil de patron.									administrat eur			
MARGOT	conseil de patron.	conseil de patronage											
MARGUERIN	conseil de patron.	conseil de patronage. Remercié" pour les statuts "	administrat eur	administra teur	administra teur	administra teur							
MEYER( dit)			secrétaire	secrétaire				DCD 71					fondateur
PERDONNET			président	président	président	président	DCD 67						
SILBERMANN	conseil de patron.	conseil de patronage	administrat eur	administra teur									
VINCENT	censeurs	préside la séance comme censeur. A aidé 18 mois .	vice- président	vice- président	vice- président	vice- président		DCD 72					fondateur
ANDRÉ	lecteur								Vice- président				souscripteur
LACROUX	lecteur								Vice secrétaire				
DELBROUCK	lecteur						DCD 71						souscripteur

Analyse Grammaticale

		masc singulier	fem singulier
durs	adj. fem. plur. qual. <del>qui qualifie</del> <del>qui qualifie</del>	dur	dure
sèches	adj. fem. plur. qual. pointes.	<del>sec</del> sec	sèche
aquatiques	adj. masc. plur. qual. viscères	aquatique	aquatique
grandes	adj. fem. plur. qual. peaux.	grau	grande
marcageuses	adj. masc. plur. qual. bords.	marcageuse	marcageuse
féoces	adj. fem. plur. qual. bêtes.	féoce	féoce
gros	adj. masc. plur. qual. muscles	gras	grasse
souples	adj. masc. plur. qual. animaux	souple	souple
agiles	adj. masc. plur. qual. animaux	agile	agile
nervueuses	adj. masc. plur. qual. mimaux	nervueuse	nervueuse
prompte	adj. masc. plur. qual. animaux	prompt,	prompte
prodigieuse	adj. masc. plur. qual. os.	prodigieuse	prodigieuse
terribles	adj. fem. plur. qual. armes	terrible,	terrible
grande	adj. fem. sing. qual. force	grand,	grande
offensives	adj. fem. plur. qual. armes.	offensif	offensive
Défensives	adj. fem. plur. qual. armes.	défensif	défensive

Monsieur Verlin, je regrette beaucoup de ne pas avoir pu faire ma petite composition, mais le temps n'a manqué. Je pense pourvoir vous la donner le samedi prochain avec celle d'aujourd'hui.

Eugène Descaves.

Vous n'êtes pas tenu de tout faire, si cependant vous pourrez trouver le temps d'achever ce devoir, je vous en serai gré.

Date du 27 Avril

Le célèbre naturaliste Suédois Linné, nous montre par son exemple qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une origine illustre pour obtenir dans le monde un nom célèbre et vénéré. Fils d'un simple pasteur de campagne, il fut longtemps à lutter contre la misère et de pauvre garçon cordonnier qu'il était, il s'éleva jusqu'à devenir un naturaliste, célèbre dans le monde entier. Gamblable au papillon qui bise sa coque sans éclat et qui s'éleva alors dans les airs comme une émeraude aile, l'jeta au loin le tablier de cuir grasse, le tapis et la poire et conquit un nom qui restera immortel et respecté de la postérité, aussi longtemps que la terre continuera à porter des plantes et des fruits. Le conquistador et le héros ne part acquirent le surnom de grand qui en sacrifiant des millions d'hommes à ses sanglants succès. La curiosité unique de Linné, de ce savant modeste et utile, n'est elle pas préférable à des lauriers trompeurs de sang humain?

Analyse Grammaticale

	masc singulier	fem singulier	pluriel
célèbre	adj. masc. sing. qual. naturaliste	célèbre	célèbres
illustre	adj. fem. sing. qual. origines	illustre	illustres
vénéré	adj. masc. sing. qual. nom.	vénéré	vénérés
simple	adj. masc. sing. qual. pasteur	simple	simples
pauprées	adj. masc. sing. qual. garçon	pauprée	pauprées
aile	adj. fem. sing. qual. émeraude	aile	ailes
grossier	adj. masc. sing. qual. cuir	grossier	grossières
immortel	adj. masc. sing. qual. nom.	immortelle	immortelles
respecté	adj. masc. sing. qual. nom.	respecté	respectés
grand	adj. masc. sing. qual. homme	grande	grands
sanglante	adj. masc. plur. qual. succès	sanglante	sanglantes
curieuse	adj. fem. sing. qual. curiosité	curieuse	curieuses
Linné	adj. masc. sing. qual. savant	l'athée	modestes
humaine	adj. masc. sing. qual. sang	humaine	humaines

## Société de secours mutuel

Pour les 147 « sociétés approuvées » de Paris de l'année 1862, les données sont les suivantes :

- Recettes cumulées : 2 768 000 francs, dont 1 606 000 de cotisations et 131 000 de subventions, dons et legs.
- Dépenses totales : 2 265 000 francs répartis ainsi :
  - 709 000 francs de dépenses en argent aux malades
  - 332 000 francs de dépenses de retraites aux vieillards
  - 255 000 francs de frais pharmaceutiques
  - 177 715 francs d'honoraires des médecins
  - 86 809 francs de frais funéraires<sup>4</sup>.

LE JOURNAL ILLUSTRE

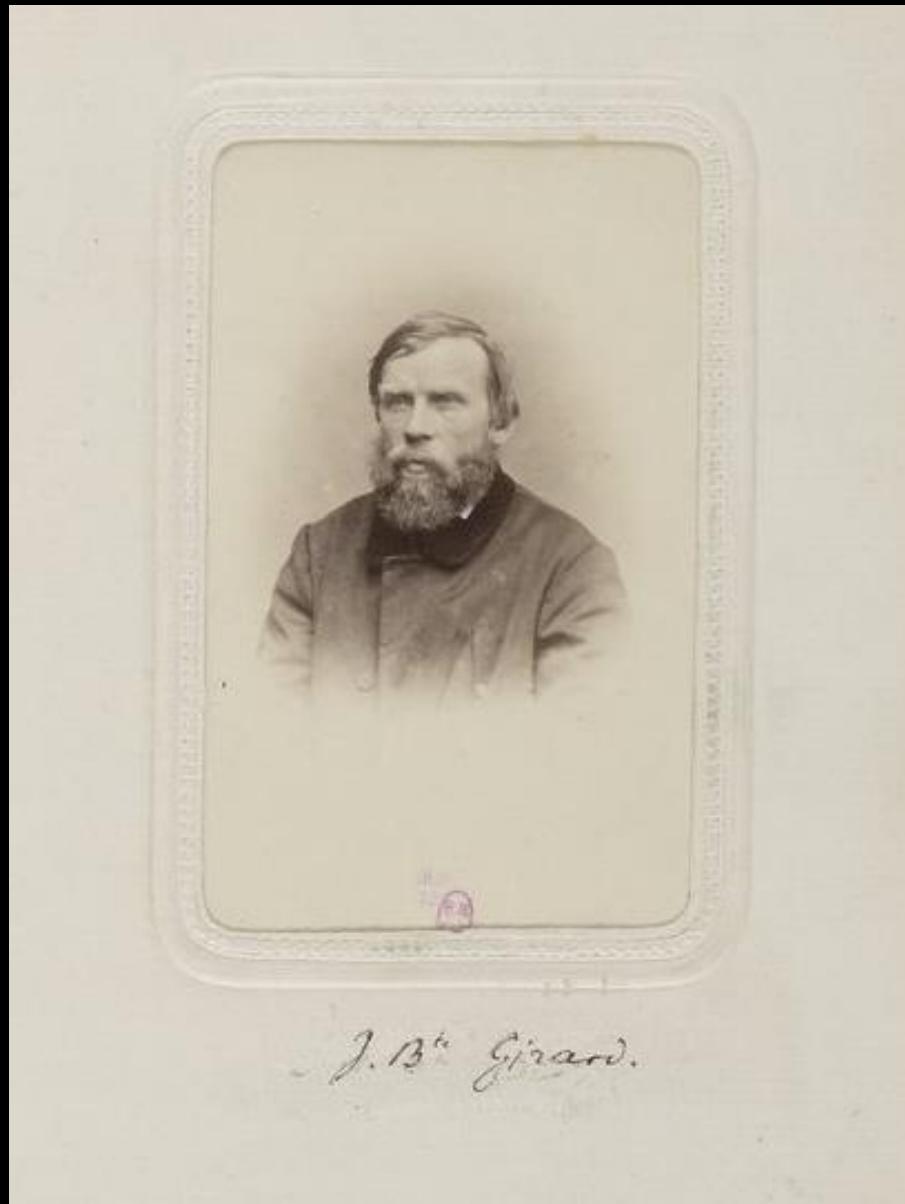
216 — N° 27 — 2 JUILLET 1876 — PRIX : 15 CENTIMES

PRIX : 15 CENTIMES — 2 JUILLET 1876 — N° 27 — 216



Les nouvelles Bibliothèques populaires

LA BIBLIOTHÈQUE DE LA CHAPELLE — Dessin de CLAVÉRIE — (Voir la Chronique, page 210)



J. B<sup>e</sup> Girard.

*Personnalités françaises et étrangères sous le Second Empire, 1860-1870 (photographie Numa)*

NOMS, PRÉNOMS ET AISSEAUTS DES DÉTENUS.	SIGNALEMENTS DES VÊTEMENTS AU MOMENT DE L'ARRÊTÉ.	ACTES DE REMISE DES DÉTENUS AU GARDIEN DE LA MAISON.	TRANSCRIPTION DES ACTES EN VERTU DESQUAIS IL SONT ÉCRÔUÉS.	
			1.	2.
Girard J. B. fil de Didier et de Catté "Marie" né à <u>Hastings</u> (Le manc) demeurant à <u>la rue de la Grange-aux-Ormes</u> , profession de <u>coiffeur</u> , Entré le <u>20 juillet 1860</u>	<p>Signalement :</p> <p>Agé de 39 ans, nez long, taille de 1 m. 72, bouche large, cheveux châtain-marron, lisses, sourcils visage râpé, front haut, teint clair, yeux bleus,</p> <p>marques particulières :</p> <p>Ustique sur pied.</p>	Cejourd'hui <u>20 juillet</u> mil huit cent Légitime s'est présenté au greffe de la maison de <u>J. B. Pelagis</u> le Sieur <u>Jeanne Girard</u> à la résidence de <u>Tar</u> No. 49 porteur d'un ordre délivré par <u>No. 49</u> <u>Procureur Général</u> sous la date du <u>20 juillet 1860</u> en vertu duquel il m'a été fait la remise de la per- sonne du nommé <u>Girard</u> <u>Jeanne Girard</u>	<p>DE PAR LA LOI ET AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS</p> <p>NOUS, soussigné : Juge d'instruction près le Tribunal de première instance Département de la Seine, mandons et ordonnons à tous huissiers et agents de la force publique, de conduire en la maison d'arrêt de , en se conformant à la Loi</p> <p>enjoignons au gardien de ladite maison d'arrêt de le recevoir et retenir jusqu'à nouvel ordre.</p> <p>Requerrons tout dépositaire de la force publique de prêter main-forte pour l'exécution du présent mandat, s'il en est né- cessaire par le porteur d'ordre ; à l'effet de quoi avons signé le pre- sent mandat, scellé de notre sceau.</p> <p>Fait au Palais-de-Justice, à Paris, le mil huit cent et scellé</p> <p>Sigé</p>	<p>DE PAR LA LOI ET AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS</p> <p>NOUS, soussigné : Juge d'instruction près le Tribunal de première instance Département de la Seine, mandons et ordonnons à tous huissiers et agents de la force publique, de conduire en la maison d'arrêt de , en se conformant à la Loi</p> <p>enjoignons au gardien de ladite maison d'arrêt de le recevoir et retenir jusqu'à nouvel ordre.</p> <p>Requerrons tout dépositaire de la force publique de prêter main-forte pour l'exécution du présent mandat, s'il en est né- cessaire par le porteur d'ordre ; à l'effet de quoi avons signé le pre- sent mandat, scellé de notre sceau.</p> <p>Fait au Palais-de-Justice, à Paris, le mil huit cent et scellé</p> <p>Sigé</p>
Joffroy Augustin fil de Jeanne Marie Pelletier et de Anne Sophie Pelletier né à <u>Pain</u> demeurant à <u>la rue de la Grange-aux-Ormes</u> , profession de <u>charpentier</u> , Entré le <u>20 juillet 1860</u>	<p>Signalement :</p> <p>Agé de 30 ans, nez fort, taille de 1 m. 72, bouche large, cheveux châtain-marron, lisses, sourcils visage râpé, front haut, teint clair, yeux bleus,</p> <p>marques particulières :</p> <p>Ustique sur pied.</p>	Cejourd'hui <u>20 juillet</u> mil huit cent Légitime s'est présenté au greffe de la maison de <u>J. B. Pelagis</u> le Sieur <u>Jeanne Joffroy</u> à la résidence de <u>Tar</u> No. 49 porteur d'un ordre délivré par <u>No. 49</u> <u>Procureur Général</u> sous la date du <u>20 juillet 1860</u> en vertu duquel il m'a été fait la remise de la per- sonne du nommé <u>Joffroy</u> <u>Jeanne Joffroy</u>	<p>DE PAR LA LOI ET AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS</p> <p>NOUS, soussigné : Juge d'instruction près le Tribunal de première instance Département de la Seine, mandons et ordonnons à tous huissiers et agents de la force publique, de conduire en la maison d'arrêt de , en se conformant à la Loi</p> <p>enjoignons au gardien de ladite maison d'arrêt de le recevoir et retenir jusqu'à nouvel ordre.</p> <p>Requerrons tout dépositaire de la force publique de prêter main-forte pour l'exécution du présent mandat, s'il en est né- cessaire par le porteur d'ordre ; à l'effet de quoi avons signé le pre- sent mandat, scellé de notre sceau.</p> <p>Fait au Palais-de-Justice, à Paris, le mil huit cent et scellé</p> <p>Sigé</p>	<p>DE PAR LA LOI ET AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS</p> <p>NOUS, soussigné : Juge d'instruction près le Tribunal de première instance Département de la Seine, mandons et ordonnons à tous huissiers et agents de la force publique, de conduire en la maison d'arrêt de , en se conformant à la Loi</p> <p>enjoignons au gardien de ladite maison d'arrêt de le recevoir et retenir jusqu'à nouvel ordre.</p> <p>Requerrons tout dépositaire de la force publique de prêter main-forte pour l'exécution du présent mandat, s'il en est né- cessaire par le porteur d'ordre ; à l'effet de quoi avons signé le pre- sent mandat, scellé de notre sceau.</p> <p>Fait au Palais-de-Justice, à Paris, le mil huit cent et scellé</p> <p>Sigé</p>
Delbrouck Edouard fil de Servain et de Anne Sophie né à <u>Réims</u> , manc demeurant à <u>la rue de la Grange-aux-Ormes</u> , profession de <u>Architecte</u> , Entré le <u>20 juillet 1860</u>	<p>Signalement :</p> <p>Agé de 30 ans, nez pointu, taille de 1 m. 72, bouche moyenne, cheveux châtain-marron, lisses, sourcils visage râpé, front moyen, teint clair, yeux bruns,</p> <p>marques particulières :</p>	Cejourd'hui <u>20 juillet</u> mil huit cent Légitime s'est présenté au greffe de la maison de <u>J. B. Pelagis</u> le Sieur <u>Jeanne Delbrouck</u> à la résidence de <u>Tar</u> No. 49 porteur d'un ordre délivré par <u>No. 49</u> <u>Procureur Général</u> sous la date du <u>20 juillet 1860</u> en vertu duquel il m'a été fait la remise de la per- sonne du nommé <u>Delbrouck</u> <u>Edouard</u>	<p>DE PAR LA LOI ET AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS</p> <p>NOUS, soussigné : Juge d'instruction près le Tribunal de première instance Département de la Seine, mandons et ordonnons à tous huissiers et agents de la force publique, de conduire en la maison d'arrêt de , en se conformant à la Loi</p> <p>enjoignons au gardien de ladite maison d'arrêt de le recevoir et retenir jusqu'à nouvel ordre.</p> <p>Requerrons tout dépositaire de la force publique de prêter main-forte pour l'exécution du présent mandat, s'il en est né- cessaire par le porteur d'ordre ; à l'effet de quoi avons signé le pre- sent mandat, scellé de notre sceau.</p> <p>Fait au Palais-de-Justice, à Paris, le mil huit cent et scellé</p> <p>Sigé</p>	<p>DE PAR LA LOI ET AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS</p> <p>NOUS, soussigné : Juge d'instruction près le Tribunal de première instance Département de la Seine, mandons et ordonnons à tous huissiers et agents de la force publique, de conduire en la maison d'arrêt de , en se conformant à la Loi</p> <p>enjoignons au gardien de ladite maison d'arrêt de le recevoir et retenir jusqu'à nouvel ordre.</p> <p>Requerrons tout dépositaire de la force publique de prêter main-forte pour l'exécution du présent mandat, s'il en est né- cessaire par le porteur d'ordre ; à l'effet de quoi avons signé le pre- sent mandat, scellé de notre sceau.</p> <p>Fait au Palais-de-Justice, à Paris, le mil huit cent et scellé</p> <p>Sigé</p>

à Monsieur Ed. Laboulaye, Président de la Bibliothèque du Musée.

ARCHIVES  
NATIONALES

Cher Président

Il est un usage souvent mis en pratique, c'est que, les personnes pour lesquelles on a le plus d'estime et de sympathie, sont toujours celles réservées pour les dernières; la raison en est simple, c'est que non-seulement : Ils sont animés de très bons sentiments, que je suis convaincu qu'ils me seront sûrement bénis : Voilà cher Président, les motifs pour lesquels j'ai attendu aussi longtemps pour vous témoigner ma vive reconnaissance.

Permettez-moi donc, cher Président, de vous dire, que vous méritez montrer la une belle surprise; cependant on y réfléchissant un peu, c'est d'autant ce que bon nombre de personnes m'ont dit depuis : Vous ne pourrez pas attendre moins, de déclarer Laboulaye : Voilà ce que c'est d'être bien connu.

Il y a quelque temps, je me trouvais à entendre un rouaves qui disait : Depuis que son approche notre corps, comme étant les premiers soldats du monde, chaque fois que l'accusation se présente, nous sommes obligés de nous faire massacrer jusqu'au dernier, pour conserver ce titre; quand je dis nous

désir de faire un voyage, puis de faire au moins un heureux, embourgeoisé - sans sur le chemin de fer de Metz-Hautviller, pour la Station de la commune d'Hornets, Haute Marne, où je crois pouvoir vous abuser, que vous y trouverez une belle réception. Le pays y est assez beau, il y a des champs en culture, des prairies, des vignes et de magnifiques forêts; le tout formant un pays assez riche en végétation et en peu accidenté, sans précipice; puis à trois lieues de là, les cours de Bourbomme, les Saint.

Dans cette attente, cher et honoraire Président, recevez je vous prie la sincère reconnaissance de votre tout dévoué et très humble serviteur et Collègue

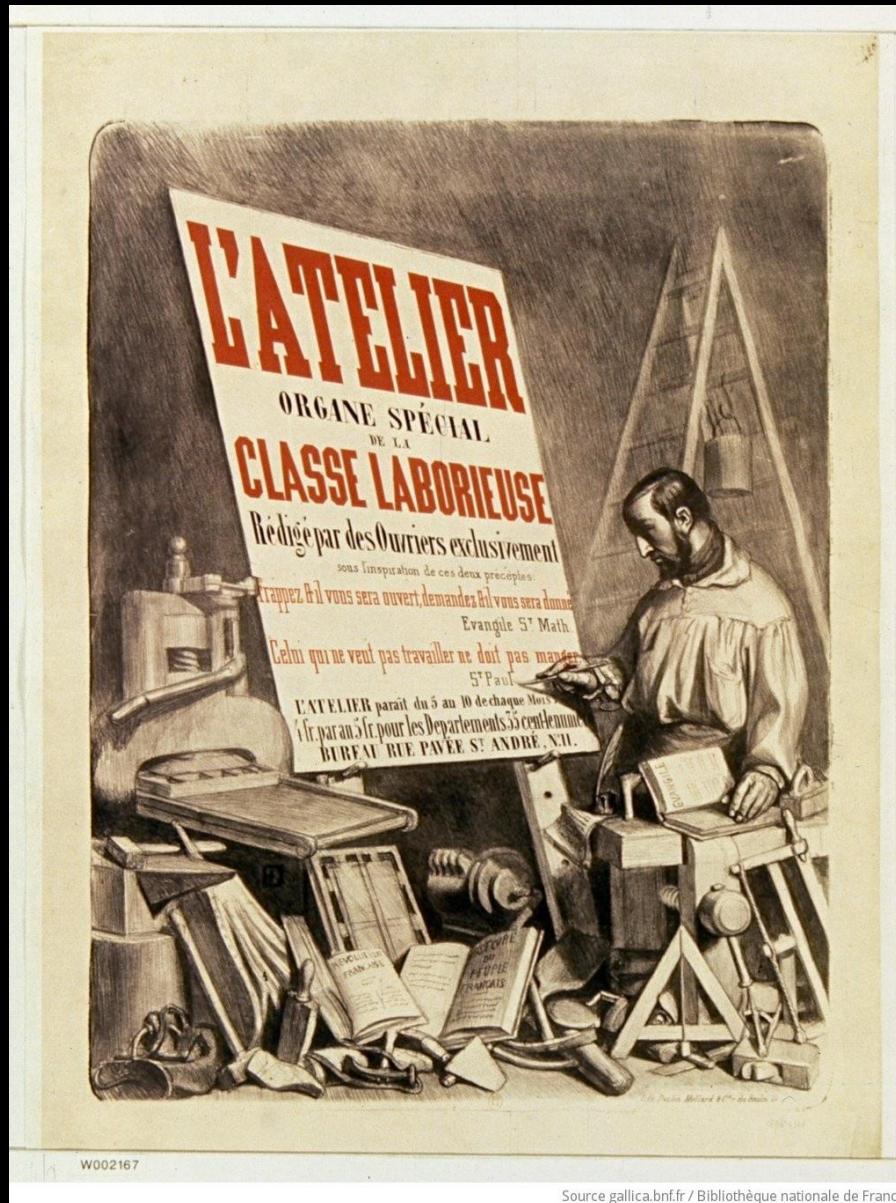
Girard

17, rue Des Beaux-Arts

Paris le 6 mai 1869.



*Manifattura Ginori, Luigi Germinet (pittore), 1870-1880, inv. 1906, XV, 129, Vercelli, Museo Francesco Borgogna*



L'Atelier, organe spécial de la classe laborieuse..., Paris, Deulin et Mollard, 1844. Gallica (BnF).

5<sup>e</sup> Arrondissement  
q<sup>tr</sup>. Bonne Nouvelle  
lot. n<sup>o</sup>. 2.  
Superficie 91<sup>m</sup> 15<sup>c</sup>.

Cour

Gallerie St Denis

n<sup>o</sup> 45.

10<sup>m</sup> 15<sup>c</sup>.

n<sup>o</sup> 43

n<sup>o</sup> 44

10<sup>m</sup> 15<sup>c</sup>

Gallerie Ste fec du Cane 43/44  
n<sup>o</sup> Touchet

Paris le 31 Décembre 1869.

Monsieur & cher Concitoyen,

Les Conférences organisées par le Comité de la Bibliothèque du 3<sup>e</sup>. Arrondissement, commenceront le 9 Janvier prochain. Nous savons que, partisan aussi dévoué qu'éclairé de l'enseignement populaire, vous souhaitez la réussite de cette institution utile des bibliothèques. C'est ce qui nous a autorisé à prendre la liberté de venir vous prier de nous joindre à nos professeurs, et de nous faire faire une ou plusieurs conférences sur les institutions Américaines.

Ce sujet, Monsieur, que vous connaissez si bien, nous paraît devoir fixer l'attention des bons amis du peuple, dans cette période si troublée de notre vie nationale. Dans cet admirable pays, la pratique bientôt séculaire et si heureuse de la liberté, est une réponse sans réplique



Y. Delamarche Durand Seauville  
Maurice P. Bellangé  
Oeuvre Schmidelius Chambon  
G. de Brézard Léonard P. R. P.  
Bœuf Sammentzay Marguerite  
Papier Guérin

général A. Dutatte  
Wajib Paray Fabre  
Pinquier Gruny  
Tilleux

# Les premières conférences à la BAI III

Noms des professeurs	Profession	Nombre de leçons	Sujets traités	notes
HUDELO LEONORE Louis Alberic	Professeur à l'école centrale	5	Météorologie	début 9/1/1870 16/1/1870 23/1/1870 30/1/1870 6/2/1870
URBAIN Victor	Chef des travaux chimiques à l'EC	3	Histoire du charbon	13/2/1870 20/2/1870 27/2/1870
HARANT Henri	Chef d'institution	3	Moteurs et machine (machine à vapeur)	6/3/1870 13/3/1870 20/3/1870
LONGCHAMP		3	Exposition du système solaire (conception des anciens)	27/3/1870 3/4/1870 cloture 10/4/1870
BROUTTA E.F.Achille LEONORE	Professeur d'histoire à St. Cyr	3	Conquête et colonisation de l'Algérie	6/2/1870 13/2/1870 20/2/1870
LABOULAYE Édouard		1	étude des institutions américaines	9/1/1870 et 16/1/1870
LEROY Albert (BAI VI)	Professeur	2	Biographie de la Boëtie et de Rabelais	23/1/1870 30/1/1870
HENDLÉ Ernest (wikipédia)	Avocat	2	Renaissance et réforme	israélite, secrétaire de Jules Favre 3/4/1870
ROYÉ François	Professeur à Ste. Barbe	2	Administration de la France sous l'ancienne monarchie (travaux de Colbert)	27/3/1870
DESMAREST Ernest (wikipédia)	Avocat ,ancien bâtonnier	2	Division administrative de la France en 1791 . Biographie de Jacquart .	27/2/1870 13/3/1870 20/3/1870
HÉROLD Ferdinand wikipédia	Avocat	2	Histoire de la république de Venise et de son dictateur Manin	6/3/1870 13/3/1870
GARNIER-PAGÈS Louis-Antoine	député de l'arrondissement	1	considérations générales sur les bibliothèques	annoncée dans le CR mais pas dans la presse
POISSON	"savant du muséum"	3	physiologie et anatomie végétale .Classification naturelle 2et 3/6/1870 à 20 heures	excursion le 5/6/1870



Affaires du 19 janvier. Les 90<sup>e</sup> et 160<sup>e</sup> bataillons de gardes nationaux de marche s'emparent des hauteurs de Buzenval. (Croquis de M. Harant.)

Du décret  
 De l'ordre d'Instruction  
 De la cause en apposition  
 De la cause pour le supérieur  
 De l'avis à la Division  
 De la notification  
 De la cause

Nom de l'Avocat.

Demandé d'Officier

M. le Procureur

Résultat du Jugement

L'expatriation simple

1<sup>re</sup> Division Militaire.

N<sup>o</sup> de la Plaide 311  
Du Jugement 111

10<sup>e</sup> Conseil de Guerre.

Inventory des Pièces de la procédure suivie contre le nommé

Olliet, Louis Théodore, Drapier à Carcassonne

Assassin de son épouse, 113 Rue Sainte-Croix à Carcassonne

Inculpé de participation à l'insurrection Féodale

No. d'Ordre.	Désignation de Pièce.	Témoins ou Renseignements.
1	Ordre d'Instruction.	
2 à 5	Procès-verbaux d'interrogatoire des témoins.	
6	Relevé - port.	
7	Relevé - interrogatoire de police.	
8	Extrait de l'avis judiciaire.	
9	Arrêté de l'officier.	
10	Interrogatoire.	
11	Lettre d'audition de témoins.	
12 à 17	Certificat.	
18	Lettre à M. le Juge d'instruction.	
19	Pièces relatifs à l'information.	
20 à 22	Commission rogatoire.	
23 à 26	Arrêté.	
27	Communication de l'arrêté.	
28	Copie d'un bulletin d'inscription à l'expatriation.	
29	Interrogatoire.	
30	Arrêté.	
31	Rapport du rapporteur.	
32	Conclusion du conseil de guerre.	
33 à 37	Commission rogatoire.	
38	Ordre de mise en jugement.	
39	Arrêté destiné pour le choix d'un juge.	
40	Extrait de témoins.	
41	Original de notifications.	
42	Extrait de jugement.	
43	Notice rapport au conseil de guerre.	

Pièces de conviction.

Frais.
Témoins à l'instruction
à l'audience
Coût du Jugement

Total

5

10

1

Audience du 7 Décembre 1870  
Certifié au nombre de quarante trois

Le Greffier du Conseil,

C. [Signature]

Reçu contre moi  
Le 7 Décembre 1870  
M<sup>me</sup> [Signature]  
M<sup>me</sup> [Signature]

V<sup>e</sup> 33

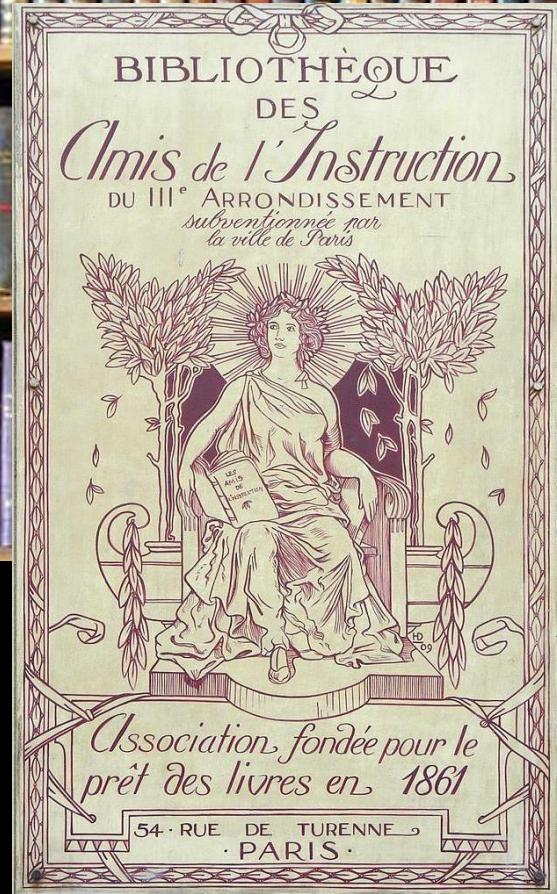
Arras (rue d')



LES ÉLECTIONS À PARIS. — UNE RÉUNION ÉLECTORALE DANS LA SALLE DE LA RUE D'ARRAS. V<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. Février 1876

1-EST-1245

# Conclusion



54 rue de Turenne, 75003 Paris